



**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, **le mardi 6 juin 2023**, à 20 h, et à laquelle sont présents :

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Mercier, maire  
Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1  
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2  
Madame Josianne Chayer, conseillère au siège no 3  
Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4

**Sont absents :**

Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5  
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

**Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.**

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière

**093-2023 ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
2 MAI 2023**
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 5. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LE DIFFÉRENTES  
ACTIVITÉS**
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7. ADMINISTRATION**
  - 7.1 Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2022
  - 7.2 Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle
  - 7.3 Octroi de contrat pour des travaux ponctuel dans la municipalité
  - 7.4 Invitation au tournoi de golf- Chambre de commerce et de l'industrie de la MRC de Montcalm
  - 7.5 Invitation au tournoi de golf- L'ACFM
  - 7.6 Achat de pierre Concassée- Chemin Lecourt
- 8. RÉGLEMENTATION**
- 9. RAPPORTS FINANCIERS**
  - 9.1 Présentation et approbation des comptes
- 10. VARIA**
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**094-2023 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

**095-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Charles Smith et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

*Adoptée*

**096-2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 2 MAI 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Francis Mercier, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023 tel qu'il a été rédigé.

*Adoptée*

**097-2023 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois.

**098-2023 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé durant le mois.

**099-2023 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**100-2023 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

**CONSIDÉRANT** que lors de la séance du 7 mars dernier, la directrice générale et greffière-trésorière a déposé le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT** que faisant suite à ce dépôt, le maire doit déposer et diffuser son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de se conformer à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Duval**, et résolu unanimement d'approuver le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe qui vise à informer la population que l'année 2022 s'est terminée avec un surplus de l'exercice financier de **152 470 \$**. Tel que vérifié par DCA Comptable Professionnel Agréé.

Le rapport annuel du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 a été produit sans aucune restriction. Ce même rapport stipule que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2022, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les résultats de l'exercice sont les suivants :

**ÉTATS FINANCIERS 2022**

	BUDGET	RÉALISATIONS
<b>REVENUS</b>		
Taxes	566 241 \$	579 724 \$
Compensations tenant lieu de taxes	112 \$	0 \$
Quotes-parts	0 \$	0 \$
Transferts	79 897 \$	147 704 \$
Services rendus	0 \$	6 394 \$
Imposition de droits	12 600 \$	4 083 \$
Amendes et pénalités	5 000 \$	33 353 \$
Revenus de placement de portefeuille	0 \$	0 \$
Autres revenus d'intérêts	400 \$	853 \$
Autres revenus	3 450 \$	11 131 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>667 700 \$</b>	<b>783 242 \$</b>

**CHARGES**

Administration générale	252 303 \$	249 527 \$
Sécurité publique	109 645 \$	107 058 \$
Transport	174 632 \$	299 658 \$
Hygiène du milieu	36 925 \$	30 396 \$
Santé et bien-être	0 \$	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	10 000 \$	14 889 \$
Loisirs et culture	49 094 \$	61 857 \$
Frais de financement	13 101 \$	11 348 \$
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>645 700 \$</b>	<b>774 733 \$</b>

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	22 000 \$	8 509 \$
---	-----------	----------

Éléments de conciliation à des fins fiscales.		143 961 \$
---	--	------------

<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES</b>	<b>0 \$</b>	<b>152 470 \$</b>
---	-------------	-------------------

En 2022, la municipalité a réalisé divers travaux d'entretien et/ou d'immobilisation et investi à plusieurs niveaux, donc notamment :

- Entretien des infrastructures
- Achat de 2 indicateurs de vitesse pédagogique
- Installation d'un feu rouge de circulation suspendu

Pour l'année 2023, il y aura des travaux de changement de ponceau et le pavage sur une partie du chemin du Ruisseau St-Jean. De plus, il y aura également l'entretien de nos routes.

*Adoptée*

**101-2023 DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément au Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt du rapport annuel d'application du règlement de gestion contractuel pour l'année 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Francis Mercier, et résolu à l'unanimité que le conseil municipal prend acte de ce rapport indiquant que suite à l'application dudit règlement, aucune problématique ou situation particulière n'est survenue au courant de l'année 2022.

Ce rapport sera déposé sur le site internet de la municipalité.

*Adoptée*

**102-2023 OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX PONCTUELS DANS LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT** le processus d'appel d'offres par voie d'invitation, autorisé par la résolution numéro 070-2023, pour la réfection de certains travaux ponctuels dans la municipalité;

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'ouverture de soumissions effectuée le 6 juin 2023, à savoir :

- **Construction & Pavage Généreux inc.** 98 698,80 \$
- **Latendresse Asphalte inc.** 56 625,19 \$

**CONSIDÉRANT** que l'offre de la compagnie Latendresse Asphalte Inc. est la plus basse soumission conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Luc Duval et résolu unanimement d'octroyer à la compagnie Latendresse Asphalte Inc. le contrat relatif au changement de ponceau et le pavage sur le chemin du Ruisseau St-Jean, au coût maximal de 56 625,19 \$ taxes incluses et ce, aux conditions stipulées au devis numéro P-22-005-63040.

Cette dépense sera entièrement remboursée par le programme de la TECQ 2019-2023 (Taxes sur l'essence et contribution du Québec).

*Adoptée*

**103-2023 INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DU PRÉSIDENT-  
CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LA MRC  
DE MONTCALM**

Le conseil prend acte mais ne désire pas y participer cette année.

**104-2023 INVITATION AU TOURNOI DE GOLF-L'ACFM**

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Josianne Chayer, il est résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'un (1) billet pour le souper, qui aura lieu le 20 juin au Club de golf Montcalm.

La somme comptabilisée pour cet événement sera donc de 100 \$.

*Adoptée*

**105-2023 ACHAT DE PIERRES CONCASSÉES-CHEMIN LECOURT**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale a procédé à une demande de prix pour l'achat et le transport de pierres concassées pour le Chemin Lecourt;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Charles Smith et résolu unanimement d'autoriser l'achat de pierres concassées 0 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> à l'entreprise Lucien Clément et Fils Inc., pour environ 12 à 15 voyages, au coût de 23.50 \$ la tonne (taxes en sus) pour la fourniture et le transport inclus.

*Adoptée*

**106-2023 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 72 105,60 \$ en date du 6 juin 2023;

**ATTENDU QUE** la liste est répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer : chèque no 8761 au chèque no 8785 le montant total des chèques pour le mois de juin 2023 s'élève à 51 334,34 \$;
- Virements bancaires pour un montant de 20 771,26 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Francis Mercier, et résolu unanimement d'approuver la liste déposée en annexe et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs;

**QUE** la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

*Adoptée*

**107-2023 VARIA**

Aucuns varia

**108-2023 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour est épuisé.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Josianne Chayer. et résolu à l'unanimité que la séance soit levée (20 h 40).

Adoptée

**Les résolutions numéros 093-2023 à 107-2023 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.**

*-Original signé-*

---

Pierre Mercier,  
Maire

*-Original signé-*

---

Sherron Kollar,  
Directrice générale et greffière-trésorière